

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20251008_P_126
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec l'école « Françoise DOLTO » de Saint Didier en Velay, afin de permettre le passage des élèves de l'école par l'accueil de loisirs « Les Galarès » pour se rendre aux terrains de tennis pour l'année scolaire 2025/2026

Le Président,

N° 20251008_P_126

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Ecole Françoise DOLTO
Faubourg de la pêcheiroie
43140 Saint Didier en Velay**

Pour un droit de passage des élèves de l'école par l'accueil de loisirs « Les Galarès » pour se rendre aux terrains de tennis

Date : Année scolaire 2025/2026

Participants : Elèves et Enseignants de l'école Françoise DOLTO

Lieu : Accueil de loisirs « Les Galarès »

Montant : A titre Gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 octobre 2025

AR Prefecture

043-244301131-20251008-20251008_P_126-AU
Reçu le 21/10/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

